



CODE D'ÉTHIQUE

Identification du document : INS 01 0002 V1

SECREN SA - 1, Rue Lavigerie BP : 135
201 Antsiranana – MADAGASCAR ;
Tél : (00 261) 82 293 21 - Fax : (00 261) 82 293 26
E-mail : secren@secren.mg - Web : www.secren.mg

	CODE D'ÉTHIQUE	Page 2 sur 11
	INS 01 0002 V1	Révision : 00

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	PAGE
IDENTIFICATION DU DOCUMENT	3
MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL	4
I- PRINCIPES D'ACTION	5
1.1- Pour ce qui est de notre Nation.....	5
1.2- Concernant ses actionnaires	6
1.3- A propos de ses clients	6
1.4- Pour ce qui est de ses collaborateurs	6
1.5- Concernant ses fournisseurs et ses prestataires e services.....	7
II- COMPORTEMENT INDIVIDUEL REQUIS	8
2.1- Clients et fournisseurs	8
2.2- Hygiène – Sécurité – Environnement	8
2.3- Conflits d'intérêts	8
2.4- Concernant les ressources informatiques et de communication	9
2.5- En ce qui concerne la confidentialité et la propriété intellectuelle et individuelle	9
III- CHARTE ÉTIQUES	10

	CODE D'ÉTHIQUE	Page 3 sur 11
	INS 01 0002 V1	Révision : 00

IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Ce code est archivé par le Responsable Qualité sous la référence

INS 01 0002 V1

Tous documents diffusés porteront l'apposition **CONTROLLED**.

Le document original sera déclaré « original » à l'aide d'un tampon de couleur détenu par le Département Qualité.

Les photocopies seront déclarées « copie conforme » à l'aide d'un tampon de couleur détenu par le Département Qualité

Ce document a été :

- Établi par : – Pilote de processus
Document SMQ
(Signature)
- Contrôlé par : – Responsable Qualité
(Signature)
- Approuvé par : **Abel NTSAY** – Pilote de processus Management
(Signature)

Rédacteur	Visa	Utilisateurs	Visas	Date d'approbation	21 aout 2021
Responsable Qualité		Tous collaborateurs		DG	

	CODE D'ÉTHIQUE	Page 4 sur 11
	INS 01 0002 V1	Révision : 00

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL

SECREN SA étant le plus grand chantier naval de l'Océan Indien opère dans les activités de Réparation, de Construction Navales et de Diversification. Pour développer ces activités, elle doit s'appuyer sur le savoir-faire de ses collaborateurs ainsi que la reconnaissance de ses clients et autres parties intéressées.

La pérennisation de nos activités ainsi que notre ambition pour l'excellence ne peuvent se concevoir sans le fondement de valeurs.

Trois (3) valeurs principales constituent ce fondement :

- Vision
- Responsabilité
- Excellence

Pour que ces valeurs puissent se concrétiser dans la réalité de nos actions au quotidien, elles doivent se décliner en un certain nombre de principes d'action qui auraient des impacts positifs sur nos activités de tous les jours.

Nos principales préoccupations résident essentiellement dans :

- l'anticipation des risques liées à notre métier,
- le respect des aspects de santé et de sécurité d'autrui , des diversités communautaires, de l'intégrité dans la gestion des affaires, de la non-ingérence dans la vie politique et des conditions environnementales et sociétales.
- la recherche de performance en termes de productivité et de qualité dans un secteur qui évolue en permanence dans un contexte hautement technique et concurrentiel,

qui forment la structure de notre code de conduite.

Chaque Pilote de processus de notre SMI aura à assurer la diffusion de ces valeurs éthiques et du respect des principes qui en découlent.

J'exhorte tout membre de notre personnel pour la mise en œuvre de l'application de ce code de conduite.

Le Directeur Général

Abel NTSAY

	CODE D'ÉTHIQUE	Page 5 sur 11
	INS 01 0002 V1	Révision : 00

I. PRINCIPES D'ACTION

Pour réaliser sa vision et consciente des enjeux internes et externes liés aux fortes exigences de notre métier, répondant à une ambition que nous avons pour notre entreprise, pour nos clients, pour nos collaborateurs et pour les parties intéressées pertinentes, SECREN SA entend motiver ses collaborateurs et orienter ses actions sur des valeurs communes.

Pour ce faire, elle veut mobiliser et motiver ses parties intéressées à viser le long terme. C'est la pierre angulaire d'une entreprise évoluant dans un contexte en perpétuel changement.

Dans cette optique, SECREN SA veut affirmer sa volonté de s'impliquer davantage dans les questions environnementales afin de pouvoir transférer cet outil qu'est la SECREN SA à la génération future dans les meilleures conditions.

Dans sa recherche de l'excellence, SECREN SA entend maximiser ses performances productives, qualitatives et organisationnelles par la mise en œuvre des systèmes intégrés (SMQHSE,SMAC,...) pour faire face aux exigences sans cesse changeantes du marché et d'un secteur très exigeant.

Nos principaux objectifs, par le biais de la mise en place de ce code d'éthique, sont la pérennisation, la rentabilité, la fiabilité, l'équité et la prise en charge des divers enjeux tout en apportant sa contribution au développement économique et social de notre nation.

Dans sa généralité :

SECREN SA respecte les lois et les règlements en vigueur qui lui sont applicables, notamment en matière d'environnement, de concurrence et de législation sociale ;

SECREN SA est sensible aux préoccupations exprimées par les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, dans les domaines concernant ses activités;

SECREN SA rejette la corruption sous toutes ses formes, publique et privée, active ou passive.

1.1 Pour ce qui est de notre Nation

SECREN SA agit en respectant l'environnement naturel et la culture du pays. Elle respecte la souveraineté de l'État et n'intervient ni dans le fonctionnement ni dans le financement de la vie politique. En outre, elle réserve toutefois le droit d'exprimer auprès du gouvernement sa position sur :

	CODE D'ÉTHIQUE	Page 6 sur 11
	INS 01 0002 V1	Révision : 00

- les sujets concernant ses activités, ses employés, ses actionnaires; ses convictions
- le respect des Droits de l'Homme.

Elle participe par ses activités au développement économique et social du pays - en particulier des communautés où se trouvent ses établissements.

SECREN SA rejette la corruption sous toutes ses formes. Elle s'engage en particulier à ne pas recourir à la corruption en vue d'obtenir ou de conserver un marché ou un quelconque avantage.

1.2 Concernant ses actionnaires

SECREN SA veille à mériter la confiance de ses actionnaires en protégeant leurs actifs avec l'objectif d'assurer la rentabilité de leur investissement.

Elle fournit régulièrement des informations transparentes, fiables et complètes à son Conseil d'Administration.

Elle veille au respect scrupuleux des réglementations et traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes.

1.3 À propos de ses clients

SECREN SA fournit à ses clients des produits et des services de qualité en recherchant toujours à apporter la meilleure performance lors de toute prestation à un prix compétitif.

Elle reste attentive aux besoins de ses clients, contrôle, évalue et améliore constamment ses services de façon à assurer la qualité, la sécurité et l'innovation à chaque étape des processus de ses activités en conformité avec l'évolution de la technologie.

1.4 Pour ce qui est de ses collaborateurs

SECREN SA est confiante dans la loyauté, les motivations, les compétences et le sens des responsabilités de ses collaborateurs. Elle attend d'eux qu'ils fassent preuve de la plus grande intégrité et qu'ils évitent toute situation de conflit d'intérêts.

Elle est particulièrement attentive à leurs conditions de travail notamment en ce qui concerne le respect des personnes, l'absence de discrimination, la protection de la santé, la sécurité et le respect de l'équité.

Elle ne doit souffrir et ne peut tolérer toute acte de discréditation de quelque sorte que ce soit venant de tierce et encore moins de ses collaborateurs.

Elle associe ses collaborateurs à la vie de la société en favorisant en particulier l'information, le dialogue, les échanges, les réunions et respecte leur vie privée.

	CODE D'ÉTHIQUE	Page 7 sur 11
	INS 01 0002 V1	Révision : 00

Elle recrute les membres de son personnel uniquement en fonction des besoins de la société et des qualités techniques et morales propres de chaque candidat.

Elle assure le développement de leurs compétences professionnelles et de leurs responsabilités sans discrimination d'aucune sorte, notamment de race, de tribu, de sexe ou d'appartenance à une organisation politique, religieuse, syndicale ou une minorité.

Chaque collaborateur a avec sa hiérarchie un entretien annuel individuel au cours duquel sont fixes ses objectifs, évaluées ses performances et envisagée son évolution de carrière. Celle-ci est facilitée par une formation adaptée.

1.5 Concernant ses fournisseurs et de ses prestataires de services

SECREN SA opte à ce que ses relations envers ses fournisseurs et ses prestataires de services soient guidées par les principes suivants:

- Prise en considération des intérêts de chacun, dans la clarté et le respect de termes contractuels équitables ;
- Respect des principes équivalents à ceux de son Code de Conduite.

	CODE D'ÉTHIQUE	Page 8 sur 11
	INS 01 0002 V1	Révision : 00

II. COMPORTEMENT INDIVIDUEL REQUIS

Le développement harmonieux de SECREN SA est largement fondé sur la confiance qui doit exister aussi bien dans les rapports entre la société et ses collaborateurs qu'entre les collaborateurs eux-mêmes.

L'existence et le maintien de cette confiance supposent le respect à tous les niveaux et catégories, d'un certain nombre de règles de comportement, en présence de situations parfois complexes liées à une activité à risque.

Il n'est pas question de tout prévoir ou de vouloir tout codifier. Cependant, quelques principes clairs et précis, alliés au sens des responsabilités de chacun et au bon sens, constituent des références utiles pour chacun dans la société, quelle que soit son activité et son rang.

Le travail ayant un caractère collectif, tout collaborateur se doit de promouvoir le travail d'équipe en faisant preuve de loyauté tout en veillant à la qualité de ses relations avec ses collègues et en s'abstenant de toute discrimination.

2.1 Clients et fournisseurs

Tout collaborateur a à avoir avec les clients et les fournisseurs des rapports loyaux et honnêtes dans le strict respect des contrats souscrits et des lois et règlements applicables. Toute invitation ou tout cadeau offert ou reçu étant susceptible de créer d'addiction ne peut être toléré tant au regard des usages que des législations anti-corruption. En cas de nécessité de bonne relation entre établissements et/ou responsables, il doit se référer à sa hiérarchie directe.

En aucun cas la sollicitation d'un cadeau ou d'une invitation ne peut être tolérée.

2.2 Hygiène - Sécurité - Environnement

Tout collaborateur doit veiller à ce que les interventions de la SECREN SA qui dépendent de lui soient effectuées en conformité avec les règles existantes dans la société en matière de protection de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement. À défaut des règles, il se doit de prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

2.3 Conflits d'intérêts

Tout collaborateur est susceptible de se trouver confronté à des situations dans lesquelles son intérêt personnel, ou celui de personnes physiques ou morales auxquelles il est lié ou dont il est proche peut entrer en contradiction avec l'intérêt de

	CODE D'ÉTHIQUE	Page 9 sur 11
	INS 01 0002 V1	Révision : 00

la société.

Le cas échéant, Il lui incombe de se déterminer en toute conscience, eu égard à son devoir de loyauté qu'il a à l'égard de la société, et en cas d'ambiguïté, de référer à sa hiérarchie.

Afin de ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts avec la société, tout collaborateur doit éviter :

Toute prise d'intérêt chez un concurrent, un fournisseur ou un client sauf autorisation préalable écrite de sa hiérarchie directe ;

Toute activité professionnelle en dehors de la société sauf autorisation préalable écrite de la hiérarchie directe pour les collaborateurs qui ont un contrat de travail à temps plein.

2.4 Concernant les ressources informatiques et de communication

L'utilisation des ressources informatiques et de communication de la société sont destinées exclusivement à des fins professionnelles. Un usage raisonnable pour des motifs privés est tolérable dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

2.5 En ce qui concerne la confidentialité et la propriété intellectuelle et industrielle

Tout collaborateur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité des informations qui lui ont été transmises en raison de son activité professionnelle et dont il est simplement le dépositaire.

Il doit respecter l'obligation de ne divulguer par quelque voie que ce soit, orale, écrite ou électronique.... aucune information professionnelle à caractère confidentiel, sauf délégation ou autorisation expresse de sa hiérarchie ou de la partie émettrice. En outre, Il doit également respecter les règles de la propriété intellectuelle et industrielle.

Il va de soi que ces obligations subsistent même après qu'il ne fasse plus partie de la société.

	CODE D'ÉTHIQUE	Page 10 sur 11
	INS 01 0002 V1	Révision : 00

III. CHARTE ÉTHIQUE

La SECREN SA s'est fixé l'objectif d'étayer son développement à l'aide d'un ensemble de valeurs et de principes qui affirment clairement son engagement éthique et sa responsabilité dans tous ses domaines d'activité.

La responsabilité de la SECREN SA s'exerce notamment vis-à-vis de:

- ses actionnaires, avec pour objectif d'assurer la protection de leurs actifs, la bonne rentabilité de leur investissement et la fourniture régulière des informations transparentes, fiables et complètes au CA;
- ses clients, auxquels elle s'engage à fournir des produits et services de qualité, dans le strict respect des règles de l'art, des normes de sécurité et de l'environnement sans perdre de vue le respect du délai contractuel ;
- ses collaborateurs. SECREN SA est particulièrement attentive au développement de leurs compétences, de leurs conditions de travail notamment en ce qui concerne le respect des personnes, l'absence de discrimination, la protection de la santé, la sécurité et le respect de l'équité.
- ses fournisseurs, dans la clarté et le respect des termes contractuels souscrits, SECREN SA attend d'eux qu'ils respectent les principes d'action et de comportement équivalents à ceux de son Code de conduite ;

Elle n'intervient pas dans la vie politique du pays.

Elle entame sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.

SECREN SA attend que tous ses collaborateurs contribuent activement et positivement à la démarche éthique de la société dont ils sont les vecteurs primordiaux au quotidien. Elle leur demande donc de respecter les valeurs et principes de ce Code de Conduite et en particulier :

- de se conformer strictement aux lois et règlements applicables ;
- d'appliquer avec rigueur les règles édictées en matière de protection de la santé, de sécurité et de préservation de l'environnement ;
- d'établir des rapports clairs et honnêtes avec

	CODE D'ÉTHIQUE	Page 11 sur 11
	INS 01 0002 V1	Révision : 00

clients et fournisseurs;

- de respecter la confidentialité des informations professionnelles;
- d'être loyaux et intègres à l'égard de SECREN SA en évitant les situations de conflits d'intérêts;
- d'être attentifs à la qualité des relations humaines au sein des équipes de travail.